

I'edito

Le mois de Mai 2004 a été marqué par l'entrée des 10 nouveaux Etats dans l'Union européenne, le mois prochain seront élus les députés du Parlement européen.

Durant la période à venir va se débattre de l'avenir de cette Europe à 25 et des perspectives financières après 2006 ; car jusqu'à fin 2006 les lignes budgétaires ont été définies et les programmes sont en cours ou sont reconduits pour la période 2005-2006 comme c'est le cas pour Culture 2000 et LIFE.

La Communication 2004-101 du 10 février intitulée « Construire un avenir commun : défis politiques et moyens financiers de l'Union élargie, 2007-2013 » dresse un premier tableau du fonctionnement de cette nouvelle Europe.

Parmi les trois priorités affichées, on trouve le développement durable décliné en trois volets :

- la compétitivité au service de la croissance et de l'emploi
- une cohésion accrue au service de la croissance et de l'emploi
- la gestion durable et la protection des ressources naturelles

Dans le volet plus spécifiquement environnemental, les priorités affichées sont la réduction des gaz à effet de serre et la qualité de l'air, les 7 stratégies thématiques du 6ème programme d'actions pour l'environnement, le programme ETAP des éco-technologies, Natura 2000 et le plan d'action pour la biodiversité.

Pour les instruments financiers, la Commission européenne propose de les simplifier en concentrant ses soutiens sur un seul instrument par grand domaine. Cela pourrait aboutir au maintien de LIFE. Une grande question encore en suspend au niveau communautaire mais surtout au niveau des Etats membre (et de la France en particulier) reste le financement des actions sur les sites NATURA 2000 et du réseau NATURA 2000 lui-même.

La perspective d'une intégration dans le pilier développement rural de la PAC devrait être précisée dans une communication attendue avant l'été.

I'actu france

Projet ecoport

Le port autonome du Havre a mis en ligne à l'adresse : www.havre-port.fr un site Internet sur lequel est présenté le projet LIFE Ecoport.

Publications

L'ATEN (Ateliers Techniques des Espaces Naturels) vient de publier deux numéros remarquables dans sa série des cahiers techniques :

- Le numéro 73 traite de la mise en œuvre de Natura 2000. Rédigé par Jean-Louis Michelot et Alain Chiffau à partir de l'expérience des réserves naturelles.
- Le numéro 74 traite des forêts à caractère naturel ; caractéristiques, conservation et suivi.

Coup d'œil sur le budget Environnement de l'Union européenne en 2004

Précisons d'abord que ce budget est celui de l'Europe des quinze et qu'un budget rectificatif sera adopté pour intégrer les 10 nouveaux pays entrant dans l'Union le 1er mai 2004.

- Un budget total de presque 100 milliards d'euros (99,529 M€ exactement) en crédits d'engagements
- 45 % des dépenses pour la Politique Agricole Commune dont celles, consacrées au développement rural (deuxième pilier), en légère augmentation (4,800 Md€)
- 35 % pour la Politique de Cohésion économique et sociale et les actions structurelles ; avec le constat d'une sous-utilisation de certaines lignes budgétaires. Dans ce volet, la partie « soutien aux régions les plus en difficulté (Obj1) » représente 64 % du budget.
- 7 % pour les politiques internes (ou spécifiques) : en augmentation de 2,3 % par rapport à 2003. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation des budgets pour la recherche et développement (61 % de l'enveloppe), l'énergie et les transports
- L'action extérieure représente 5 % du budget, en augmentation de 7,7 % dont 160 M€ pour la reconstruction de l'Iraq.

L'environnement dispose d'un budget de l'ordre de 300 M€ soit 0,3 % du budget total de l'UE. Ce chiffre est à rapprocher du budget du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable français qui dépasse légèrement le milliard d'euros, même si il est difficile de comparer les interventions européennes avec celles qui sont engagées aux niveaux des Etats membres.

Deux gros morceaux dans ce budget communautaire de l'environnement : L'Agence Européenne de l'Environnement de Copenhague avec et l'Instrument Financier pour l'Environnement LIFE représentent respectivement 9 et 75 % du budget.

Pour les budgets et les actions qui seront engagés par la DG Environnement de la Commission européenne en 2004, voir le document « The annual work programme for grant in the environment policy area for 2004 » sur la page d'accueil de la DG ENV :

www.europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm rubrique « Quoi de neuf ? ».

Par ailleurs la Direction générale de l'Environnement de la Commission européenne a mis en ligne une brochure de 72 pages intitulée « Handbook for environmental project funding ». Cette brochure présente l'ensemble des programmes et financements communautaires disponibles pour soutenir les projets touchant l'environnement et le développement durable.

La brochure est téléchargeable sur le site : www.europa.eu.int/comm/environment/funding/handbook_2004.pdf

Quelques remarques tout de même : le chapitre sur les fonds structurels manque d'exemples de projets et les programmes de la Direction Général de l'Energie et des Transports : Save, Altener, Steer et Marco-Polo ont été quasiment oubliés.

Plus d'infos sur le site www.enviropea.com, rubrique « dossiers »

Les politiques européennes de l'environnement dans les pays d'Europe Centrale et Orientale

Lorsque les procédures d'entrée dans l'Union européenne des anciens pays « frères » de l'Union Soviétique s'amorcent en juillet 1997, il est clair que la prise en compte de l'acquis communautaire en matière d'environnement sera l'un des thèmes majeurs de la préparation à l'adhésion.

En 1997, la législation environnementale dans les Pays d'Europe Centrale est très incomplète, le manque d'infrastructures nécessaires pour des services environnementaux aux standards européens (distribution de l'eau, traitement des déchets, etc.) est encore important. A cette époque, les différentes organisations internationales (Commission européenne, OCDE, ONU) ont estimé les fonds nécessaires à la mise en place de l'acquis communautaire dans une fourchette comprise entre 80 et 120 milliards d'euros. Pour répondre à ce défi, l'Union européenne a proposé deux axes de coopération :

Un appui méthodologique et technique

Il doit permettre de transférer les outils méthodologiques et l'expertise nécessaires à la prise en compte de l'acquis communautaire. Cet engagement se traduit, en 1999, par le programme « Projets environnementaux prioritaires pour l'adhésion », qui doit aider les pays candidats à définir des priorités d'action et acquérir une méthode en matière d'évaluation et de montage de projets.

L'appui des Etats membres est également sollicité au travers des coopérations entre services gouvernementaux des pays candidats et des Etats membres. L'objectif est d'aider les administrations en charge de l'application de la politique de l'environnement à préparer les traductions dans les droits nationaux des directives communautaires et à proposer une organisation administrative et technique compatible ; l'ADEME s'est impliquée en Hongrie dans la prise en compte de l'acquis communautaire en matière de politique des déchets.

Un appui financier important au travers d'outils et programmes diversifiés

Il est difficile d'identifier la totalité des interventions financières européennes en faveur de l'environnement dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale. En effet, ces interventions financières sont portées par des instruments et des directions multiples, sans qu'une coordination générale ne soit véritablement assurée. Les deux plus importants instruments financiers communautaires en place depuis 2000 sont PHARE et ISPA.

Le programme PHARE dispose d'une enveloppe globale annuelle des 1,56 milliards d'euros (en euros de 1999), destinés à définir des programmes communautaires d'intervention dans un ou plusieurs pays candidats, à soutenir les politiques régionales et à renforcer les institutions. Il s'articule en trois sous programmes : programmes nationaux, programmes « multi-bénéficiaires » et coopération transfrontalière. Les champs et les types d'interventions de PHARE sont multiples : appui financier au gouvernement hongrois pour le renforcement des capacités d'intervention en matière d'environnement (4,5 millions d'euro d'aide), aide au gouvernement bulgare pour la mise en place d'agences de bassin sur le Danube, suite à un premier jumelage avec les Agences de l'Eau françaises (950 000 Euros), soutien au renforcement des ONG environnementales (600 000 euros) dans tous les pays candidats, etc.

Le programme ISPA est destiné spécifiquement à soutenir les projets d'infrastructures dans le domaine des transports et de l'environnement. Il dispose d'une enveloppe globale d'environ 1 milliard d'euros par an, dont 50% sont destinés aux infrastructures environnementales. Les projets soutenus sont donc exclusivement liés à des équipements répondant aux objectifs de la politique européenne de l'environnement : systèmes de traitement des eaux usées (à Ostrava, en République Tchèque, Tartu en Estonie, Győr en Hongrie, etc.), systèmes de collecte et traitement des déchets (à Lepaja en Lituanie, Cracovie, en Pologne, etc.) ou système de traitement et distribution d'eau potable (Brasov en Roumanie, Pecs en Hongrie).

Plusieurs autres lignes financières moins importantes permettent également le soutien de projets environnementaux. Le programme SAPARD propose un total de 520 millions d'euros par an en faveur du développement rural. Il soutient, entre autres, la rénovation du patrimoine rural, la gestion durable de l'eau en agriculture, et la définition de mesures agri-environnementales. Cependant, la grande majorité des fonds disponibles est utilisée dans des domaines purement agricoles (organisation de producteurs, modernisation de l'appareil de production, formation). Moins de 2 % du total de ce fonds a été attribué à des mesures agri-environnementales depuis sa création en 2000.

LIFE Pays tiers s'est ouvert dès sa création aux pays riverains de la Baltique. LIFE Nature et LIFE Environnement se sont ouverts aux Pays candidats depuis 1999. En 2003, seuls six pays concernés participaient au programme : la Lettonie, la Hongrie, l'Estonie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovaquie. Comme dans les Etats Membres, LIFE ne soutient pas des projets d'infrastructures mais appuie des projets innovants répondant directement aux objectifs de la politique communautaire de l'environnement. Au regard des projets financés jusqu'à présent, il est toutefois difficile d'identifier une spécificité des projets soutenus par LIFE en comparaison par exemple de ceux soutenus par PHARE.

Pour terminer ce panorama rapide des outils financiers, il faut noter l'importance accordée à l'environnement dans les politiques d'investissement de la BERD (Banque Européenne de Reconstruction et Développement) et de la BEI (Banque Européenne d'Investissement).

Conformément aux objectifs d'intégration affichés par l'Union à Cardiff (1998) et Lisbonne (2000) ces deux organisations exigent une étude d'impact à l'appui des demandes de prêts. Et proposent leur assistance aux organismes emprunteurs en matière d'étude d'impact.

Leurs politiques de prêts s'appliquent à des investissements dans le domaine de l'environnement. Ainsi, la BEI a dégagé près de 1,8 milliards d'euros de prêts en 2001 et 2002 pour des investissements en faveur de l'environnement dans les PECO.

Cet appui de l'Union européenne, notamment au plan financier produit des résultats visibles. Les indicateurs environnementaux sont en nette amélioration dans tous les pays d'Europe de l'Est et une réglementation conforme aux objectifs communautaires se met en place. On constate également le développement de moyens techniques et humains dans le secteur de l'environnement, liés à la fois aux investissements des secteurs publics et privés.

La toute récente adhésion de 8 des 10 pays d'Europe Centrale ne doit pourtant pas laisser penser que les objectifs sont intégralement atteints : la Roumanie et la Bulgarie accusent encore un certain retard en matière d'intégration de l'acquis communautaire, Un travail de fond doit se poursuivre, particulièrement pour améliorer la coopération transfrontalière en matière d'environnement, en particulier au sujet des ensembles naturels communs, comme le Danube ou la Mer Baltique.

Plus d'infos : www.europa.eu.int/comm/enlargement/index_fr.html

DG environnement : Mme Anne Burill

I'actu europe

Indicateurs de développement durable pour les villes

En 1999, le groupe d'experts travaillant sur la mise en œuvre de la Charte d'Aalborg pour la ville durable a défini 11 indicateurs européens partagés avec, pour chacun sa méthodologie de mise en œuvre. Parallèlement un groupe de villes françaises et européennes coordonnées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale développaient une liste d'indicateurs réunis dans le tableau de bord RESPECT (Réseau d'Evaluation et de Suivi des Politiques Environnementales des Collectivités Territoriales).

Un nouvel outil dénommé Local Evaluation 21 vient de voir le jour à partir d'un projet LASALA (Local Authorities' Self Assessment of Local Agenda 21) soutenu par le programme Recherche et Développement dans le cadre de la priorité « Ville de demain et Patrimoine culturel ».

Plus d'infos sur ces projets sur les sites :

www.europa.eu.int/comm/environment

[/urban/common_indicators.htm](http://urban/common_indicators.htm)

www.respect.asso.fr

et www.localevaluation21.org

A noter également l'action de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) de Midi Pyrénées qui publie un document « indicateurs du développement durable urbain. Synthèse et analyse ».

Contact : Florence CHEMILLE : chenille.f@arpe-mip.com et le site :

www.villes-durables-mip.com

Revoilà la GreenWeek

Comme chaque année, la Commission européenne organise une « Green Week » ; une grande manifestation (avec conférences, exposition et remises des awards européens) de promotion de sa politique environnementale et des projets qu'elle soutient à ce titre.

Cette manifestation ouverte à tous et gratuite se tiendra cette année du 1er au 4 juin prochains à Bruxelles.

Au programme

A noter dans les ateliers proposés :

- une première journée très politique
- une deuxième journée très axée sur l'économie : programme ETAP des éco-technologies, éco-consommation, exploitation des ressources naturelles
- une troisième journée où il faudra choisir entre les instruments financiers, les oiseaux, la santé et l'évaluation (dur, dur !! d'ailleurs elle est intitulée « De l'idéalisme au pragmatisme »)
- pour finir entre la mer Baltique et la mer Noire.

Un programme alléchant avec remise des Environmental Awards le mardi soir !

Le programme complet de cette semaine verte est maintenant disponible à partir de la page d'accueil de la DG ENV de la Commission.

INTERACT

Le programme INTERACT est un sous-programme du programme INTERREG qui a pour objectif de soutenir le transfert d'expériences et de bonnes pratiques entre les institutions et les individus de différentes zones géographiques ACT signifie Animation, Coordination et Transfert.

Un nouvel appel à propositions vient d'être lancé (cf. JOUE du 7 mai) pour financer des projets qui doivent impliquer des partenaires provenant d'au moins deux Etats membre sur deux volets :

- la priorité 2 concerne la promotion d'initiatives locales et régionales visant au développement d'INTERREG.
- la priorité 3.2 visant le renforcement de la participation d'INTERREG aux frontières extérieures et la coopération avec les nouveaux pays en voie d'adhésion (Roumanie, Bulgarie, Croatie...).

Les dossiers doivent être déposés avant le 15 juillet.

Des projets concernant la coopération entre les régions adriatique et ionienne sur le thème de l'environnement et des transports et la coopération des régions montagneuses ont été financés dans le premier appel à propositions.

Plus d'infos sur le site :

www.interact-eu.net ou auprès du secrétariat technique :

interact@interact-eu.net

Cinq « Points Interact » dont un, basé en Suède, est chargé de l'animation et de l'information ip.ia@interact-eu.net peuvent être mobilisés. Une newsletter est disponible sur le site web.

Alors qu'INTERREG devrait devenir un objectif à part entière de la mise en œuvre des Fonds structurels après 2006, il serait plus que temps que les régions françaises et leurs partenaires locaux s'intéressent à INTERREG, d'autant que ce programme dispose de budgets disponibles (des appels à propositions sont régulièrement lancés), importants et largement ouverts aux projets environnementaux.

Des vacances d'été intelligentes avec les Campus Euro-Méditerranéens du développement durable

Le Groupement Européen des Campus (GEC) organise 4 Campus en France (Haute Provence en juillet), Liban (Ville de Tyr du 27 août au 19 septembre) et au Maroc (Vallée du Zat, du 4 au 26 septembre et Haut Atlas, du 11 septembre au 3 octobre) sur le thème du tourisme durable. Les Campus sont ouverts aux étudiantes et étudiants qui souhaitent contribuer à un projet de développement local.

Plus d'infos sur le déroulement de ces Campus et sur les conditions de participations sur le site :

www.apare-gec.org, inscriptions avant le 1er juin.

La protection civile dans l'Union européenne

La Communication (2004)200 du 25 mars 2004 intitulée : « Renforcement des capacités de l'UE en matière de protection civile » permet de faire un bilan de la politique communautaire sur ce sujet d'actualité.

Englobant les interventions d'urgence après les catastrophes naturelles ou d'origine humaine (risques technologiques et menaces terroristes), dans et hors de l'Union, la politique communautaire ratisse large. Elle a été définie très récemment puisque le premier programme d'action dans le domaine de la protection civile a été adopté en 1997 puis renouvelé en 1999 pour la période 2000-2004 (décision 1999/847). Par la suite il a été institué un mécanisme communautaire visant à favoriser une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours (décision 2001/792) et, en 2002, un Fonds de solidarité qui fournit aux personnes, régions et pays touchés par une catastrophe naturelle, une aide financière permettant de retrouver des conditions de vie aussi normale que possible (règlement 2012/2002). Ce Fonds a représenté un engagement de plus de 104 millions d'euros en 2003. C'est le centre européen de suivi et d'information qui est l'instrument de la mise en œuvre de ce mécanisme communautaire.

Plus d'infos sur le site www.enviropea.com, rubrique « actus europe »

Aux J.O.C.E....

JOCE C 93 du 17 avril 2004 : Appel à proposition dans le **domaine de la coopération communautaire contre la pollution marine accidentelle ou intentionnelle**.

Quatre projets, dont celui du CEDRE (centre de documentation de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux), ont été financés sur cette ligne durant l'année 2003.

JOCE C 92 du 16 avril 2004 : appels à propositions dans le **domaine de la coopération communautaire en matière de protection civile** et dans le **domaine du mécanisme communautaire visant à favoriser une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours relevant de la protection civile**.

Plus d'infos sur le site :

www.europa.eu.int/comm/environment/funding/intro_en.htm

A noter le soutien apporté l'année dernière sur cette ligne budgétaire aux projets ISIS (International Information Risk System) de l'association des Eco-maires et « Evaluation et Management des risques dans les zones urbaines » présentée par Epsilon International. Un budget de 4 250 000 euros est réservé à ces 2 appels à propositions.